



RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation GREEN&CLEAN AD

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Secteur d'utilisation

SU20 Santé publique.

Catégories de produits [PC]

désinfectant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur

METASYS Medizintechnik GmbH

Florianistrasse 3

Österreich-6063 Rum bei Innsbruck

Téléphone: *43-512-205420

Télécopie: *43-512-205420-7

E-mail: sebastian.geiger@metasys.com

Service responsable de l'information: ENT

Renseignement téléphone: *43-512-205420

Renseignement fax: *43-512-205420-7

E-mail (personne compétente): sebastian.geiger@metasys.com

www.metasys.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Giftnotruf München *49-(0)89-19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangers pour la santé

Skin Irrit. 2

Consignes en cas de risques pour la santé

H315 Provoque une irritation cutanée.

Dangers pour la santé

Eye Irrit. 2

Consignes en cas de risques pour la santé

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Dangers pour l'environnement

Aquatic Chronic 2

consignes en cas de risques pour l'environnement

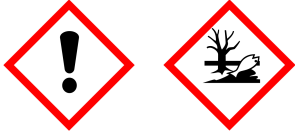
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



2.2 Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



GHS07

GHS09

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

Consignes en cas de risques pour la santé

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Informations générales:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Evacuation:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1/3.2 Substances/Mélanges

Composants dangereux

2-aminoéthanol	<0,5 %
CAS 141-43-5	
EC 205-483-3	
INDEX 603-030-00-8	
Acute Tox. 4, H332 / Acute Tox. 4, H312 / Acute Tox. 4, H302 /	
Skin Corr. 1B, H314	



N-(-3-Aminopropyl)-N-dodecylpropan-1,3,-diamin CAS 2372-82-9 EC 219-145-8 Acute Tox. 3, H301 / Skin Corr. 1B, H314 / STOT RE 2, H373 / Aquatic Acute 1, H400 / Aquatic Chronic 1, H410	<=1 %
N,N-Didecyl-N-methyl-poly(oxethyl)ammoniumpropionat CAS 94667-33-1 EC 619-057-3 Acute Tox. 4, H302 / Skin Corr. 1B, H314 / Aquatic Acute 1, H400 / Aquatic Chronic 1, H410	<=1 - 1,5 %

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

En cas d'inhalation

En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

après contact avec la peau

En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

En cas d'ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

Protection individuelle du premier sauveteur

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Informations complémentaires

Le produit lui-même n'est pas combustible.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2). Mousse. Eau. Eau pulvérisée.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Oxydes d'azote (NOx)

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone (CO2)



5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser une protection respiratoire adéquate

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Procédés de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Élimination.

Indications diverses

Éliminer immédiatement les fuites.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'un masque respiratoire. Éviter la formation de poussière.

Utiliser un équipement de protection individuel

Pour les secouristes

Protection individuelle

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Matière appropriée pour recueillir le produit:

Matériau absorbant, organique

Liant universel

Pour le nettoyage

Matière appropriée pour diluer ou neutraliser:

Eau

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Exigences spécifiques ou réglementations de la manipulation.

Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser:

Eau.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage

Liquides non combustibles

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.



température de stockage

Valeur 5 - 30 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

n°CAS	Agent	LTV	STV	remarque
141-43-5	2-Aminoethanol	2,5 mg/m ³ 1 ppm	7,6 (1) mg/m ³ 3 (1) ppm	(1) 15 minutes average value Bold-type: Indicative Occupational Exposure Limit Value (IOELV) ~
141-43-5	2-Aminoethanol	5 mg/m ³ 2 ppm	10 mg/m ³ 4 ppm	European Union Switzerland

LTV = valeur limite au poste de travail à long terme

STV = valeur limite au poste de travail à court terme

source: GESTIS International Limit Values (<http://limitvalue.ifa.dguv.de/>)

Procédé de surveillance ou d'observation.: GESTIS Analytical Methods (<http://amcaw.ifa.dguv.de/>)

8.2 Contrôle de l'exposition

Protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Protection yeux/visage

Protection oculaire appropriée:

Lunettes avec protections sur les côtés

Modèles de protection oculaire recommandés

normes DIN/EN

DIN EN 166

Protection de la peau

Modèle de gants adapté

Gants à usage unique

Matériau approprié:

NBR (Caoutchouc nitrile)

Caractéristiques exigées:

imperméable aux liquides

Épaisseur du matériau des gants 0,4 mm

Mesures de protection supplémentaires pour les mains

Porter si possible des gants en coton par-dessous.

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****aspect****État physique**

liquide

Couleur

bleu

Odeur

caractéristique

	paramètre	Méthode - source - remarque
Taux d'évaporation		non déterminé
Point de fusion/point de congélation		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C	
inflammabilité		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité		non déterminé
limite inférieure d'explosivité		non déterminé
Point éclair (°C)		non déterminé
Température d'auto-inflammabilité		non déterminé
Température de décomposition		non déterminé
pH	10,6	Temperature 20 °C
Soluble (g/L) dans		non déterminé
Solubilité dans les corps gras		non déterminé
Solubilité dans l'eau		complètement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau		non déterminé
Pression de vapeur		non déterminé
Densité de la vapeur		non déterminé
Densité relative	1 g/cm ³	Temperature 20 °C
caractéristiques des particules		non déterminé
Viscosité, dynamique	1 mPa*s	
temps d'écoulement		non déterminé
Viscosité, cinématique		non déterminé



9.2 Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 Conditions à éviter

Autres indications relatives aux conditions de stockage: cf. sous-rubrique 7.2

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter

Réagit avec les :

Acide.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë >2000 mg/kg

Dose efficace

ETAmix calculé:

Espèce:

Rat.

Temps d'exposition: 48 h

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Appréciation générale:

Nocif pour les organismes aquatiques.

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité pour la daphnia =2,94 mg/L

Dose efficace:

EC50:

espèce:

Daphnia magna

Évaluation:

Nocif pour puces d'eau.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.



12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Avant utilisation conforme

Code des déchets produit 070699

déchets dangereux Non

Désignation des déchets

déchets non spécifiés ailleurs

Après utilisation conforme

Code des déchets conditionnement 070699

déchets dangereux Non

Désignation des déchets

déchets non spécifiés ailleurs

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 N° UN	non applicable	non applicable	non applicable
14.2 Désignation officielle pour le transport	non applicable	non applicable	non applicable
14.3 Classe(s)	non applicable	non applicable	non applicable
14.4 Groupe d'emballage	non applicable	non applicable	non applicable
14.5 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	non applicable	non applicable	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	non applicable	non applicable	non applicable
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	non applicable	non applicable	non applicable

Informations complémentaires

Modes de transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.



RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

autres réglementations (UE)

Directive 96/82/CE pour la maîtrise des risques en cas de graves accidents avec des matières dangereuses :

N'est pas soumis au 96/82/CE.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement

2021/09: Änderungen 2, 3, 8, 13

Références littéraires et sources importantes des données

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.